

Cote du document: EC 2019/99/W.P.6/Add.1
Point de l'ordre du jour: 7
Date: 12 octobre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Réponse de la direction du FIDA au sujet
de la synthèse des évaluations
sur les expériences fructueuses en matière
d'égalité des sexes et d'autonomisation des
femmes – examen des pratiques
et des résultats

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Johanna Pennarz
Fonctionnaire principale chargée de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2558
courriel: j.pennarz@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-dix-neuvième session
Rome, 26 octobre 2017

Pour: Examen

Réponse de la direction du FIDA¹ au sujet de la synthèse des évaluations sur les expériences fructueuses en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes – examen des pratiques et des résultats

Vue d'ensemble

1. La direction accueille avec intérêt la synthèse d'évaluations (RSE) établie par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) sur "les expériences fructueuses en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes – examen des pratiques et des résultats". Elle note avec plaisir que ce rapport est cohérent avec l'approche du FIDA, telle qu'elle est énoncée dans sa politique institutionnelle concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
2. Nonobstant les réserves de la direction quant à la nature des synthèses d'évaluations et quant à la manière dont elles se distinguent d'autres évaluations conduites pas IOE, cette synthèse d'évaluations fournit d'utiles conclusions sur la pertinence, l'efficacité et l'impact des interventions qui ont ciblé avec succès les femmes et les ont autonomisées de diverses manières.
3. Elle apporte par conséquent un complément à l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) de la performance du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réalisée par IOE en 2010, qui avait conclu que le Fonds aborde systématiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la conception des projets, mais qu'il existe une marge d'amélioration étant donné que le personnel et les unités chargées de l'exécution ne sont pas systématiques et clairs dans les mesures qu'ils proposent pour lutter contre les inégalités.
4. La direction apprécie en particulier la réflexion consacrée à la définition des caractéristiques d'une pratique transformatrice.

Conclusions

5. La direction note avec plaisir que le rapport souligne que les progrès satisfaisants réalisés par le FIDA dans la mise en œuvre de sa politique institutionnelle concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette conclusion va dans le même sens que celle exprimée par ONU-Femmes dans ses récents rapports sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, où il est reconnu que le FIDA réalise d'excellents progrès au regard de la plupart des indicateurs utilisés dans le plan d'action.
6. Comme indiqué plus haut, l'ENI a constaté que le Fonds aborde systématiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la conception des projets. Dans le même temps, le rapport indique qu'il existe une possibilité d'amélioration durant l'exécution, notamment en renforçant la capacité des unités de gestion des projets et du personnel du FIDA d'aborder les questions relatives à la réduction des inégalités et à la collecte de données ventilées par sexe pour le suivi des progrès et l'apprentissage.
7. Depuis l'ENI de 2010, la direction a mis en place un certain nombre d'instruments et de processus pour faire face à ces préoccupations, notamment en renforçant l'examen des questions d'égalité des sexes dans les missions et les rapports de supervision; en formant, en interne, le personnel sur ces questions, et en adoptant des approches plus différenciées de la transversalisation des questions d'égalité des sexes en fonction du contexte du pays et du projet. Le succès de ces mesures a été souligné dans le Rapport 2016 sur l'efficacité du FIDA en matière de

¹ Le Département gestion des programmes a adressé la version finale de la réponse de la direction au Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA le 3 mars 2017.

développement (RIDE), qui constate que, sur le plan de la promotion de l'égalité des sexes, 90% ou plus des opérations du FIDA sont jugées "plutôt satisfaisantes" ou mieux².

8. La direction du FIDA révisé actuellement son architecture organisationnelle dans le sens d'une structure institutionnelle claire, adaptable et propice à l'exécution, pour poursuivre la transversalisation de la problématique hommes-femmes, des changements climatiques et de la nutrition dans une perspective synthétique. La direction a pris des engagements institutionnels dans ces trois domaines transversaux, d'importance significative pour les opérations du FIDA, indépendamment de leur thématique technique. On comprend aujourd'hui de mieux en mieux la nature de ces thèmes, étroitement liés et se renforçant mutuellement. La transversalisation de ces priorités fondamentales dans les opérations de prêt du FIDA laisse prévoir qu'on renoncera aux projets ou aux composantes autonomes traitant la problématique hommes-femmes, les changements climatiques ou la nutrition comme s'il s'agissait d'éléments s'excluant mutuellement.

Méthodologie et processus

9. Le RSE sur l'égalité des sexes s'est appuyé sur un échantillon d'évaluations, par IOE, de projets appuyés par le FIDA et conçus au cours de la période 2001-2005. Il est important de souligner, à cet égard, que ces projets avaient été conçus avant l'adoption par le FIDA de sa première politique institutionnelle sur la problématique hommes-femme, à un moment où le FIDA était encore en train de formuler son approche de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le FIDA disposait bien d'un plan d'action sur l'égalité des sexes pour la période 2002-2006, mais les outils nécessaires à une bonne mise en œuvre du plan, y compris les directives concernant la supervision des projets et les mécanismes indépendants d'assurance qualité pour la conception des projets n'ont été introduits que plus tard.
10. Par conséquent, les conclusions présentées dans le RSE sur l'égalité des sexes, bien qu'utiles, doivent être interprétées avec une certaine prudence. En outre, compte tenu des grands progrès réalisés par le FIDA ces dernières années en matière de transversalisation de l'égalité des sexes, il est important de souligner que les conclusions du RSE pourraient ne pas refléter entièrement les approches actuelles de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les opérations du FIDA. En 2016, par exemple, le groupe assurance qualité a jugé 89% des projets plutôt satisfaisants ou mieux dans le domaine de l'égalité des sexes au point de départ³.
11. Sur un autre point, et bien que des informations provenant de recherches et de sources externes aient été incluses dans le RSE, il aurait été utile de procéder à une analyse plus approfondie intégrant l'exercice de comparaison avec les expériences d'autres banques multilatérales de développement concernant l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture. Cette analyse aurait aidé la direction du FIDA à tirer des activités d'autres acteurs du développement les enseignements pertinents pour le contexte du FIDA.
12. La direction apprécie l'activité d'apprentissage en interne sur les voies à suivre pour transformer les rapports entre les sexes, organisée dans le cadre du RSE pour stimuler la concertation et la réflexion. L'atelier a utilisé la théorie du changement pour introduire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans des domaines thématiques spécifiques comme la gestion des ressources naturelles, la production agricole et animale, le développement des filières, les ressources en terre et en eau, la finance rurale et les institutions rurales.

² <https://webapps.ifad.org/members/eb/118/docs/french/EB-2016-118-R-8.pdf>

³ Voir le RIDE 2016.

Apprentissage

13. Bien qu'il y ait, comme indiqué plus haut, des limites à la comparaison des expériences antérieures et à la conceptualisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans des contextes spécifiques, l'examen contribue utilement à mettre en lumière la longue expérience du FIDA et ses progrès en matière de ciblage et d'autonomisation des femmes. Les études de cas (annexe V) offrent d'excellentes illustrations et une bonne occasion de partage des enseignements tirés. Il serait utile d'extraire, rapidement et systématiquement, de telles études de cas de toutes les évaluations d'IOE et de les partager largement.

Recommandations

14. La direction prend note des cinq recommandations du RSE sur l'égalité des sexes et les approuve. On trouvera ci-après une réponse détaillée à chacune de ces recommandations.
15. Recommandation 1. Conceptualiser et intégrer une approche porteuse de changement sur la problématique hommes-femmes, qui sera utilisée dans toute l'organisation pendant FIDA10.
Recommandation approuvée. La direction convient pleinement de la nécessité de conceptualiser l'approche visant à transformer les rapports entre les sexes et d'élaborer une compréhension commune des processus et des pratiques. Le FIDA appuie depuis longtemps l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, depuis la stratégie institutionnelle jusqu'aux opérations, y compris dans sa gestion des ressources humaines. Ainsi, dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, l'égalité des sexes est définie comme l'un des cinq principes d'engagement, ce qui témoigne de l'importance accordée au plus haut niveau par le FIDA à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
16. En outre, le Cadre de mesure des résultats pour FIDA10 inclut plusieurs indicateurs clés assortis de cibles correspondantes sur le plan de l'égalité des sexes, garantissant que l'organisation accorde l'attention voulue à ce thème et qu'elle est responsable de ses actions et de sa performance. La performance en matière d'égalité des sexes fait l'objet de suivi et de comptes rendus périodiques pour orienter la prise de décisions par la haute direction comme par les organes directeurs, en particulier dans le cadre du RIDE annuel, qui comprend une annexe spécifique consacrée à la performance du FIDA dans ce secteur.
17. Des efforts croissants seront déployés, à l'avenir, en vue de mieux comprendre la transversalisation des questions d'égalité des sexes et d'accroître la capacité en la matière, en particulier dans leur corrélation avec la nutrition et le changement climatique, dans le cadre de l'Académie des chargés de programme de pays.
18. Conformément au programme des objectifs de développement durable, le FIDA définit des cibles non seulement pour accroître le pourcentage de projets dans lesquels l'égalité des sexes est intégrée, mais aussi pour que les interventions transforment davantage les rapports entre les sexes. Il est suggéré, pour la période de FIDA10, que 15% des projets induisent une transformation des rapports hommes-femmes et que, à l'achèvement, 90% des projets soient jugés comme ayant partiellement intégré l'égalité des sexes (plutôt satisfaisant = 4) ou mieux.
19. Par ailleurs, le FIDA s'est engagé à faire en sorte que des femmes occupent au moins 35% des postes dans les catégories P-5 et au-dessus au cours de la période de FIDA10. Enfin, au niveau institutionnel, le FIDA cherche à mesurer la part du budget administratif allouée chaque année aux questions d'égalité des sexes, ce qui constitue une autre façon de maintenir l'attention sur ce thème.
20. La clarté des définitions, des références et des indicateurs est également nécessaire pour la communication des résultats de FIDA10. La synthèse d'évaluations est un premier pas utile vers une définition ou une opérationnalisation du concept de "transformation des rapports entre les sexes".

D'autres travaux sont nécessaires, et IOE est invité à s'associer à ce processus de conceptualisation.

21. **Recommandation 2. Concevoir des théories du changement explicites afin de soutenir des stratégies de ciblage à destination des différents groupes de femmes, ainsi que des indicateurs de suivi en phase de conception, et proposer des interventions sur mesure et fondées sur les bonnes pratiques.**
Recommandation approuvée. La direction approuve l'utilisation de théories du changement, de manière générale, comme instruments pour améliorer la conception et l'exécution des projets appuyés par le FIDA. Les théories du changement permettent, en principe, une formulation plus explicite des étapes nécessaires, depuis les intrants jusqu'à la réalisation des résultats et de l'impact souhaités – et, en particulier, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.
22. Par ailleurs, la mise en œuvre du cadre relatif à l'efficacité en matière de développement du FIDA et le renforcement de la capacité de suivi-évaluation (S&E), par le biais de l'initiative de don aux Centres d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats (CLEAR), sont particulièrement opportuns pour la formation du personnel du FIDA et pour le renforcement, dans les pays en développement, des capacités du personnel de projet et d'autres acteurs en matière d'application de théories du changement pour améliorer les résultats sur le terrain, entre autres sur le plan de l'égalité des sexes.
23. **Recommandation 3. Mettre en place un S&E systématique de la ventilation des avantages et des résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au niveau des projets et de l'institution.**
Recommandation approuvée. La direction reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer le S&E et la documentation sur les résultats, les enseignements et les bonnes pratiques des effets en matière d'égalité des sexes dans les processus d'autoévaluation. Plusieurs initiatives sont en cours pour appliquer intégralement cette importante recommandation du RSE, y compris celle décrite ci-dessus.
24. Par ailleurs, le FIDA prépare actuellement – en vue d'un examen avec le Conseil en avril 2018 – une version affinée de son Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) incluant le renforcement des indicateurs sexospécifiques qui sont régulièrement suivis au niveau des projets et communiqués pour améliorer la gestion des résultats et l'apprentissage. L'indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA) mesure l'autonomisation, la représentation et l'inclusion des femmes dans les dimensions de l'agriculture. Les éléments clés de l'IAFA sont soigneusement intégrés à la conception des évaluations de l'impact des projets, réalisées dans le cadre de l'initiative d'évaluation de l'impact de FIDA10 pour une meilleure attribution des résultats aux opérations du FIDA.
25. Le FIDA a aussi élaboré, en 2013, deux méthodologies distinctes pour: i) procéder à une analyse ex ante de la sensibilité à l'égalité des sexes dans les prêts du FIDA, et ii) mettre en évidence la répartition des crédits consacrés dans le budget ordinaire aux activités en rapport avec la problématique hommes-femmes.
26. **Recommandation 4. Établir régulièrement des rapports sur les effets directs obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et leur impact sur les évaluations dans ce domaine, et inclure une analyse contextuelle pertinente pour expliquer les résultats (IOE).**
Recommandation approuvée. Cette recommandation est adressée à IOE. À ce titre, la direction se félicite de cette proposition visant à ce que les évaluations indépendantes reflètent mieux les résultats et l'impact en matière d'égalité des sexes, avec notamment des explications plus approfondies des causes immédiates

d'une bonne ou d'une moins bonne performance. Cela contribuera à promouvoir la responsabilité et l'apprentissage dans l'ensemble de l'organisation.

27. Recommandation 5: Reproduire les bonnes pratiques relatives aux trois objectifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et renforcer l'implication des hommes.

- a) Les pratiques qui fonctionnent bien mais ne sont pas encore monnaie courante doivent être défendues (chaînes de valorisation, commercialisation, emploi extra-agricole).

Recommandation approuvée. Toutes les opérations appuyées par le FIDA mettent l'accent sur des secteurs spécifiques, dans lesquels des approches sexospécifiques ont été élaborées. Des expériences fructueuses en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont été observées dans tous les secteurs, en particulier la finance rurale, l'amélioration de la production agricole et l'accès aux marchés, et la diversification des possibilités de génération de revenus.

- b) Les technologies réduisant les besoins en main-d'œuvre et le travail mixte ne sont pas encore habituelles, mais les données factuelles montrent qu'elles peuvent être particulièrement efficaces. Les pratiques destinées à influencer les hommes et les dirigeants traditionnels, ainsi que les pratiques visant à réduire la pauvreté en temps des femmes doivent être largement intégrées aux interventions du FIDA.

Recommandation approuvée. Réduire la charge de travail des rurales constitue l'un des trois piliers de la politique du FIDA concernant l'égalité des sexes. L'approche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes peut être renforcée dans le développement de l'infrastructure –routes, eau et assainissement, et irrigation mais aussi énergie et entrepôts. C'est seulement lorsque les femmes disposeront de plus de temps libre qu'elles seront en mesure de s'engager davantage dans les activités économiques et les questions communautaires. La participation des hommes est une priorité pour le FIDA, comme le démontrent ses efforts de promotion des méthodes participatives ciblant tous les membres du ménage. Le FIDA a joué un rôle de pionniers dans l'utilisation des "méthodes axées sur les ménages", introduites dans la conception de plus de 40 nouveaux projets.

- c) Il convient, en s'inspirant des pratiques internationales existantes, d'améliorer les pratiques qui sont courantes mais ont jusqu'à présent produit des résultats en demi-teinte. Le FIDA doit porter un œil critique sur les idées reçues et préjugés courants sur les effets positifs de l'action en faveur de l'égalité des sexes et faire la part belle aux services conçus pour répondre aux besoins stratégiques des femmes (notamment la finance rurale accessible à tous, les infrastructures ou l'acquisition de compétences fonctionnelles).

Recommandation approuvée. Les interventions et services spécialement adaptés aux besoins stratégiques des femmes peuvent renforcer leur autonomisation économique et sociale.

- d) Certaines pratiques sont particulièrement pertinentes, mais pas encore efficaces ou courantes (comme les activités rémunératrices ou les droits fonciers), souvent en raison de limites contextuelles (valeurs sociales et culturelles, cadres institutionnel et juridique). Dans ce cas, les hypothèses et facteurs d'influence (dans leurs théories du changement) qui ont limité l'efficacité et leur généralisation doivent être réexaminés minutieusement. La généralisation de ces pratiques doit aller de pair avec des stratégies

adéquates de résolution des problèmes systémiques susceptibles d'entraver leur l'efficacité.

Recommandation approuvée. Le FIDA cherche à encourager les réflexions sur les circonstances contextuelles de n'importe quelle intervention de développement. Toutefois, dans le cadre bien défini d'un projet d'investissement, il pourrait s'avérer impossible d'accorder une attention suffisante aux questions systémiques, à moins que le projet n'aille de pair avec un programme de recherche.

- e) La participation à l'élaboration des politiques et la reproduction à plus grande échelle des pratiques fructueuses sont essentielles à un changement profond. Certaines bonnes pratiques sont d'ores et déjà en place, mais elles doivent être mieux comprises et appliquées plus systématiquement au FIDA.

Recommandation approuvée. Le FIDA recueille en permanence des données factuelles issues de ses opérations pour mieux définir les éléments moteurs et les trajectoires pour la reproduction à plus grande échelle des activités en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et pour déterminer comment les mettre en mouvement et les soutenir dans un projet. Les innovations potentielles sensibles à la problématique hommes-femmes et pouvant être reproduites à plus grande échelle doivent être déterminées dès le stade de la conception, et suivies tout au long du projet.